

COLLEGE & LYCEE
Préparation de la rentrée

Pendant les vacances scolaires, l'établissement est ouvert jusqu'au 13 juillet inclus. Réouverture le 21 août matin.

Horaires d'été de l'accueil : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

RENTREE LE LUNDI 04 SEPTEMBRE : Afin d'assurer au mieux l'accueil des élèves, les heures de rentrée sont échelonnées.

COLLEGE (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème})	LYCEE (2^{nde}, 1^{ère}, T^{ales})
6 ^{ème} - 08H30 - sortie 12h00 5 ^{ème} - 14h00 - sortie à 16h00 4 ^{ème} - 14h00 - sortie à 16h00 3 ^{ème} - 15h00 - sortie à 17h00	2 ^{ndes} à 10h00 - sortie à 12h00 1 ^{ères} à 14h00 - sortie à 16h00 T ^{ales} à 15h00 - sortie à 17h00

HORAIRES HABITUELS des CLASSES :

- Le matin de 08h00 à 12h00
- L'après-midi de 13h50 à 17h00 en collège
- L'après-midi de 13h50 à 18h00 en lycée
- Certains cours peuvent avoir lieu entre 12h00 et 13h50.
- Cours le mercredi matin en collège et la journée en lycée. Pas de cours le samedi matin.

LISTES des CLASSES - Elles seront communiquées aux élèves uniquement le jour de la rentrée. **Aucune demande de changement de classe ne sera acceptée.**

ETUDE – Etude les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h00 à 18h00 sur inscription au forfait. *Inscription à la rentrée.*

RESTAURATION – Les élèves peuvent déjeuner dès le **MARDI 05 SEPTEMBRE** à condition d'avoir transmis leur inscription à la demi-pension pour les collégiens et d'avoir alimenté leur compte pour les lycéens.

BUS – Les services de transports scolaires fonctionnent dès le **LUNDI 04 SEPTEMBRE soir.**

CARTE de TRANSPORT SCOLAIRE :

Collégiens et lycéens : voir le site **ilévia** <https://www.ilevia.fr/fr/>

PARKING ELEVES : Pour assurer la sécurité générale, les élèves en 2 roues, en skate ou trottinette, utilisent le parking à vélos avec antivol obligatoire. Toutes les entrées et sorties doivent s'effectuer obligatoirement par le grand portail, avenue du Général De Gaulle. En dehors des heures d'ouverture du parking, celles-ci se font par l'accueil, avenue du Général De Gaulle. Parking non gardé, l'établissement n'est pas responsable en cas de vol ou de dégradation.

Rappel : Le port du gilet réfléchissant est fortement conseillé et obligatoire pour les moins de 12 ans. Le port du casque est obligatoire pour les scooters et fortement conseillé pour les vélos (obligatoire pour les moins de 12 ans, cf code de la route).

VOITURETTES : Il est important que les jeunes se déplaçant en voiturette respectent le code de la route et stationnent de la manière la plus citoyenne possible pour ne pas gêner les riverains. Le stationnement sur les parkings de l'Institution (famille, primaire, secondaire) est **interdit**.

ARBS (LIVRES)

Nous vous rappelons que les inscriptions et paiements se font par internet sur le site www.arbs.com. Si la commande est passée après le 14/08/2023, **des frais de livraison seront facturés**.

- **Classes de LYCEE** - Distribution à la Croix Blanche – **MERCREDI 30 AOUT pour les 2^{ndes} de 09h00 à 10h30, de 10h30 à 12h00 pour les 1^{ères}, de 14h00 à 16h00 pour les T^{ales}.**
- **Classes de COLLEGE** - Distribution à la Croix Blanche **JEUDI 07 SEPTEMBRE** sur le temps scolaire.

Une permanence aura également lieu le **VENDREDI 08 SEPTEMBRE de 13h30 à 16h30**.

INFIRMERIE - Une infirmière est à la disposition des parents qui souhaitent la rencontrer le mardi 05/09/23.

ASSOCIATION SPORTIVE

Il existe au sein de l'établissement une Association Sportive encadrée par les enseignants d'Education Physique et Sportive. Cette Association permettra à votre enfant de participer à une activité sportive en plus de son horaire hebdomadaire d'EPS et lui donnera également la possibilité de faire des compétitions départementales, régionales, voire nationales dans le cadre de l'UGSEL ou de l'UNSS.

Cette démarche volontaire d'inscription engage l'élève à participer aux entraînements et aux compétitions. Les entraînements se déroulent le midi et/ou le soir (à partir de 17h00). Les compétitions ont lieu le mercredi plusieurs fois dans l'année.

Pour adhérer à l'Association Sportive, il sera demandé à chaque élève un certificat médical et une cotisation annuelle de 30 € (pour couvrir une partie des frais engagés en termes de matériel, déplacements, licences...).

Pour l'année 2023–2024, sont prévues les activités suivantes : tennis de table, handball, badminton, gymnastique, fitness, athlétisme, musculation... En début d'année, un planning sera affiché avec les activités définitives précisant les heures et jours d'entraînement ainsi que l'enseignant encadrant. Votre enfant pourra alors s'inscrire en fonction de ses motivations et de ses disponibilités.

INFORMATIONS TRAVAUX : Cf. site de l'établissement <https://www.lacroixblanche.org/>

VACANCES SCOLAIRES (chacun est tenu de respecter ce calendrier)

TOUSSAINT - du samedi 21 octobre 2023
- au lundi 06 novembre 2023 matin.

NOEL - du samedi 23 décembre 2023
- au lundi 08 janvier 2024 matin.

HIVER - du samedi 24 février 2024
- au lundi 11 mars 2024 matin.

PRINTEMPS - du samedi 20 avril 2024
- au lundi 06 mai 2024 matin.

ASCENSION - du mercredi 08 mai 2024
- au lundi 13 mai 2024 matin.

PENTECOTE - du samedi 18 mai 2024
- au mardi 21 mai 2024 matin.

ETE - le vendredi 06 juillet 2024

AUTRES DATES

Réunions d'information pour les parents à 18h30

6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{nde}	1 ^{ère}	T ^{ale}
Mardi 12/09/23	Jeudi 14/09/23	Lundi 18/09/23	Mardi 19/09/23	Jeudi 21/09/23	Lundi 25/09/23	Mardi 26/09/23

Portes ouvertes : Samedi 23 septembre 2023 matin.

BOURSES

En COLLEGE

Une bourse est attribuée aux familles dont le revenu fiscal de référence de l'année 2022 est inférieur à 14 674 € pour un enfant,

+ 30 % par enfant à charge à partir du deuxième.

Les dossiers pour 2023/2024 seront disponibles au secrétariat fin septembre.

En LYCEE

Les nouveaux inscrits en LYCEE qui étaient boursiers nationaux en 2022/2023 veilleront à compléter les imprimés de **transfert de bourse** auprès de l'établissement qu'ils fréquentaient en 2022/2023.

Les élèves qui ont obtenu une bourse nationale pour l'année scolaire 2023/2024 (nouvelle attribution) doivent remettre au secrétariat de la Croix Blanche le talon qui figure au bas de la notification d'attribution de bourse qui leur a été envoyée par l'Inspection académique.

Les demandes de bourse pour l'année 2024/2025 seront à établir :

- en juin 2024 pour les élèves qui fréquenteront une classe de 2^{nde}, 1^{ère} ou T^{ale}.
- **avant le 1er avril 2024 pour les élèves qui entreront dans l'enseignement supérieur.**

CARTES « GENERATION HAUTS-DE-FRANCE » (exclusivement pour les lycéens)

Vous n'avez pas encore de carte génération : la demande de carte se fait sur votre moteur de recherche Internet en tapant « carte génération », ou directement sur le site du Conseil régional des Hauts de France ou sur <https://cartegeneration.npdcp.fr/> à compter du 05 juillet.

Etape 1 : la famille crée le compte individuel dans l'espace « génération #hdf »

Etape 2 : l'établissement confirme les informations de la demande

Etape 3 : la région Hauts-De-France envoie la carte à l'adresse indiquée lors de la demande.

Vous avez déjà une carte génération :

Etape 1 : accédez à votre espace personnel sur Internet <https://cartegeneration.npdcp.fr/> à compter du 03 juillet.

Etape 2 : identifiez-vous à l'aide de votre numéro de dossier ou numéro de carte ainsi que de votre mot de passe.

Les cartes sont échangeables chez les partenaires **jusqu'au 30 avril 2024.**

Le secrétariat de la Croix Blanche est à votre disposition pour tout renseignement.